

Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation 41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES

② : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon@free.fr
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

Fiche Adhérent 2025-2026

Atelier : SOPHRO-MOUV'		Animatrice : Valérie LAPEYRE			
Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin					
NOM :Prénom :					
Adresse:					
Code PostalVille					
Date de Naissance :					
Téléphone : Domicile					
TravailCourriel:					
<u>TARIFS</u>	Adhésion CCLER		35 €/an		
	Séance (à régulariser directemen	t à Mme Valérie LAPEYRE)	10 €/séance		
Cette fiche est à retourner au secrétariat avec votre règlement.					
Droit à l'image					
Je soussigné(e)					
Demeurant					
Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.					
Les photos pourront être publiées sur le site internet et Facebook. Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.					
Fait à					
Le					
« Lu et approuvé »					
Signature					



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation 41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
©: 02.37.23.12.43 Courriel: ccler.maintenon@free.fr

Site Internet: www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

SOPHRO-MOUV' Année 2025-2026

Animatrice, Valérie LAPEYRE : 06.71.63.68.54

Jours: lundi de 15h30 à 16h30 ou jeudi de 18h00 à 19h00

Lieu: Salle Coquelicot (espace Lesoudier)

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat).	35 €/an
	*Par chèque à l'ordre du CCLER	
	Cotisation Atelier	10 €/séance
	*A régler auprès de l'animatrice	

L'adhésion reste acquise au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les séances.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

×				
	remettre au secrétariat).			
Je soussigné(e)				
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CCLER (Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation), concernant l'atelier Sophro-Mouv' pour l'année 2025-2026.				
Date :	Signature:			